



Numéro de l'acte	2016-153-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-153

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : TOURISME –
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON DU
MARAIS – COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DELEGATAIRE –
ANNEE 2015**

RAPPORTEUR : Madame Corinne BOCQUILLON

Comme l'impose la réglementation, (l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales), l'article 36 du contrat de délégation prévoit que le délégataire adressera chaque année, dans un délai maximum de 5 mois suivant la clôture de chaque exercice, un compte-rendu comportant une partie technique et une partie financière.

Il est fait également mention que le compte rendu technique annuel portant sur l'exploitation comportera au moins les informations suivantes :

- récapitulatif des périodes d'ouverture assurées au cours de l'exercice,
- nombre de visiteurs (par catégories d'usagers),
- effectifs du service et qualification des agents,
- évolution générale des installations,
- bilan des animations de l'année,
- analyse du registre d'appréciation et les mesures qui ont été mises en place, - analyse du taux de satisfaction et correctifs,
- modifications éventuelles de l'organisation du service, tant au niveau de l'organigramme que des moyens logistiques,
- descriptif du bâtiment et les événements intervenus en cours d'année (travaux, dégradations, etc.),
- descriptif du matériel et des équipements utilisés et les événements intervenus en cours d'année (pannes, dégradations, renouvellement, interventions etc.),
- visites de sécurité,
- liste des contrats d'entretien,
- rapports des organismes de contrôle réglementaire,
- analyse de l'accueil du public,
- détail de la politique commerciale,

- analyse de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement,
- les justificatifs du bon entretien des locaux, équipements et abords de l'office,
- remise à jour de l'état des lieux et de la liste des biens,
- les attestations sociales et fiscales,
- les attestations d'assurances.

Quant au compte rendu financier, il devra préciser le détail des dépenses et le détail des recettes de l'exploitation au cours de l'exercice, ventilés par catégorie.

Les pièces qui ont été adressées à la CASO par le directeur d'exploitation de la Compagnie du Marais, sont :

- le compte rendu technique de l'année 2015
- le compte-rendu financier de l'année 2015;

a) Exposé du compte rendu technique

En 2015, la maison du marais a accueilli 24 815 visiteurs (22 469 entrées payantes et 2 346 gratuites) alors qu'il avait été estimé lors de la conclusion de ce contrat une prévision de 18 000 visiteurs en 2015 et a généré un chiffre d'affaire de 176 821 €. Malgré la baisse des prix opérée depuis septembre 2015 (objet de l'avenant n°1) et plus particulièrement la perte de chiffre d'affaire sur le chiffre "enfant" (gratuité des enfants jusqu'à 7 ans inclus contre 4 précédemment), le rapport d'activités fait ressortir une progression du chiffre d'affaires de 13% pour la partie fréquentation.

Les visiteurs viennent, en majorité, du Pas-de-Calais (11 459 visiteurs), du Nord (6 120 visiteurs) et de la Belgique (2 882 visiteurs).

Les centres de profit sont les suivants:

- Les entrées: 71% contre 78% en 2014 sur 6 mois d'exploitation
- La boutique: 17% contre 14% en 2014 sur 6 mois d'exploitation
- Le snack: 13% contre 8% en 2014 sur 6 mois d'exploitation

Dans son rapport, le délégataire constate que l'amélioration de la part des profits "annexe" est la conséquence de la baisse des prix sur les entrées.

Pour cette 2^e année d'exploitation, l'exposition temporaire "les gens du marais" a été présentée aux visiteurs. L'année 2015 marque également le début d'un important travail de préparation de la nouvelle exposition mise en place en 2016. Plusieurs animations ont été créées avec les médiateurs, ainsi que des ateliers qui ont permis de développer l'attractivité de l'établissement.

Depuis 2015, la Maison du Marais est détentrice du label "Qualité Tourisme", ce qui permet de démontrer la qualité des prestations proposées à l'attention des touristes et de placer cet équipement comme étant un lieu d'excellence en matière d'accueil des visiteurs.

b) Exposé du compte rendu financier

Le compte rendu financier est établi du 1^{er} avril 2014 au 30 septembre 2015. Il fait ressortir un total de 958 488 € HT de charges d'exploitation, et un total des produits de 1 006 033 € HT, soit un résultat d'exploitation de 47 545 € HT.

Le bilan présenté par le délégataire met en avant un chiffre d'affaire global de 248 914€ HT contre 213 545 € HT prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation annexé au contrat soit 17% de progression décomposé de la manière suivante:

- Entrées: 176 821 € HT réalisé contre 174 960€ HT estimé
- Boutique: 41 637€ HT réalisé contre 21 600€ HT estimé
- Snack: 30 456€ HT réalisé contre 13 860€ HT estimé

Suite à l'avis favorable de la commission « tourisme » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016



Le Maire,


Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.